Organisation internationale du Travail

▶ GB.358/INS/INF/5

Pour information

Conseil d'administration

358e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section institutionnelle **INS**

Date: 3 novembre 2026
Original: anglais

Organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales à inviter en qualité d'observateur aux réunions officielles de l'OIT

Résumé: Le présent document fournit des informations sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales à inviter en qualité d'observateur aux réunions techniques et aux réunions d'experts de l'OIT.

Unité auteur: Département des relations et réunions officielles et des services linguistiques (RELMEETINGS).

Documents connexes: GB.356/LILS/1; GB.358/POL/5.

▶ Introduction

1. À sa 356e session, le Conseil d'administration a délégué à son bureau le pouvoir d'inviter les organisations internationales officielles et les organisations internationales non gouvernementales à se faire représenter aux réunions officielles [1].

2. Sur cette base, le bureau du Conseil d'administration a approuvé, en septembre 2026, la liste actualisée ci-après d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales à inviter en qualité d'observateur à la Réunion technique sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du commerce de détail, qui s'est tenue du 28 septembre au 2 octobre 2026 [2].

Organisations intergouvernementales

Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées

- Organisation mondiale de la Santé (OMS) (division chargée de la sécurité et de la santé au travail)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Autres organisations

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisations régionales

- Union africaine (UA)
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
- Commission européenne (CE)

Organisations internationales non gouvernementales

Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT

- Confédération syndicale internationale (CSI)
- Organisation internationale des employeurs (OIE)
- Alliance coopérative internationale (ACI)
- Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
- Business Africa
- Fédération syndicale mondiale (FSM)

Autres organisations

- UNI Global Union (UNI Commerce)
- Commission internationale de la santé au travail (ICOH)
- Institution de la sécurité et de la santé au travail (IOSH)

[1] GB.356/LILS/1/Décision.

[2] Approuvée initialement au titre du document GB.355/INS/18 et de la décision y relative GB.355/INS/18/Décision.

- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)
- Organisation de l'Asie-Pacifique pour la sécurité et la santé au travail (APOSHO)
- Asociación Latinoamericana de Seguridad e Higiene en el Trabajo (Association pour la sécurité et la santé au travail en Amérique latine)
- OSHAfrica
- EuroCommerce
- Eurofound
- Association internationale d'ergonomie (IEA)
- Partenariat pour la recherche européenne en matière de sécurité et de santé au travail (PEROSH)
- ~~Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)~~
- ~~IndustriALL Global Union~~
- ~~Services publics internationaux (ISP)~~
- ~~C40 Cities~~
- ~~Bureau international de la récupération et du recyclage (BIR)~~

▶ Organisations à inviter en qualité d'observateur à la Réunion technique sur la promotion du travail décent et du développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

3. Le bureau du Conseil d'administration a décidé d'inviter les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales énumérées ci-après en qualité d'observateur à la Réunion technique sur la promotion du travail décent et du développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (Genève, 26-30 avril 2027), sous réserve que des fonds soient disponibles pour financer la tenue de la réunion [3].

Organisations intergouvernementales

Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées

- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Fonds international de développement agricole (FIDA)
- HCDH – Rapporteur spécial sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
- ONU-Eau
- ONU-Femmes
- Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA)
- Groupe de la Banque mondiale
- Organisation mondiale de la santé (OMS)

[3] Voir GB.358/POL/5.

Organisations internationales non gouvernementales

Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT

- Confédération syndicale internationale (CSI)
- Organisation internationale des employeurs (OIE)
- Alliance coopérative internationale (ACI)
- Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
- Business Africa
- Fédération syndicale mondiale (FSM)

Autres organisations

- AquaFed
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
- Internationale des services publics (ISP)
- Fonds pour l'assainissement et l'hygiène (SHF)
- Assainissement et eau pour tous
- Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)
- Water Integrity Network (WIN)
- Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau
- WaterAid